



**VICE-RECTORAT
DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE
DIRECTION GÉNÉRALE
DES ENSEIGNEMENTS**

**Inspection pédagogique
de l'enseignement du second degré**

Affaire suivie par :
N°3211-2025-074
Vanessa CHIARLA
IA-IPR de Lettres
Mél : vanessa.chiarla@ac-noumea.nc

Nouméa, le 21 février 2025

Vanessa Chiarla,
IA-IPR de Lettres

1, avenue des Frères Carcopino
BP G4 - 98848 Nouméa Cedex

à

Mesdames et messieurs les professeurs de Lettres

S/C de Mesdames et Messieurs
les chefs d'établissement

Objet : Lettre de rentrée 2025 de l'inspection de Lettres

Chers collègues,

Ce courrier est l'occasion de fixer les orientations didactiques et pédagogiques prioritaires pour l'année 2025. Vous en souhaitant bonne lecture, je souhaite à chacun d'entre vous une excellente rentrée et me tiens à votre disposition pour échanger sur tout sujet.

4 priorités doivent guider chacune de vos actions pour l'enseignement du français en 2025 :

I) La mise en œuvre de l'enseignement explicite et de la séance en 5 étapes en classe :

Recommandé par le Conseil Scientifique de l'Education Nationale, l'enseignement explicite est validé comme la forme la plus efficace d'enseignement par de nombreux travaux de recherche mondiaux et n'est pas suffisamment mis en œuvre dans les classes françaises. Je vous invite à lire le lien suivant et à le mettre en œuvre le plus souvent possible, notamment lors des séances de découverte de nouvelles notions littéraires, des explications de texte ou des séances de langue :

https://www.reseaucanope.fr/fileadmin/user_upload/Projets/conseil_scientifique_education_nationale/CSEN_Synthese_enseignement-explicite_juin2022.pdf

Des FIL peuvent être demandées par vos chefs d'établissement sur ce sujet afin d'organiser des interventions en établissement pour réfléchir à la manière d'appliquer l'enseignement explicite à des séances déjà existantes.

II) La mise en place de référents FLS :

Le déploiement des ateliers de FLS permet de répondre à un besoin spécifique de nombreux élèves du territoire qui peuvent être en difficulté dans d'autres disciplines ou orientés dans des sections d'enseignement adapté alors que leur problématique relève d'une maîtrise insuffisante de la langue qu'ils n'ont pas suffisamment apprise en immersion dans leur famille. L'importance de poser le bon diagnostic et la remédiation ad hoc par des professeurs formés à la didactique du FLS est donc décisive dans leur réussite scolaire.

Comme indiqué dans mon courriel du 3 décembre 2024, la formation FLS se déroulera au CREIPAC de Nouméa du 7 au 12 avril 2025 et sera ouverte à 25 collègues territoriaux (les MAD ne sont – a priori - pas concernés). La moitié du budget des Lettres est affectée à cette formation et un budget spécial a été accordé par monsieur le vice-recteur pour déplacer 10 collègues de la Province Nord et des îles, avec une priorité donnée aux établissements suivants : Thio, Ouégoa, Koumac, Koné, Hienghène, Yaté, Canala, Houaïlou, Mare, Ouvea, Poya qui bénéficieront d'un Contrat Local d'Accompagnement à partir de 2025. Beaucoup de ces établissements ne dispose d'aucun professeur titulaire ce qui met d'emblée en péril le déploiement des référents. C'est pourquoi,

j'autoriserai la formation de certains contractuels qui s'engagent à présenter le CAPES et à demander une affectation en Province Nord ou Province des îles en cas de réussite au concours. J'invite les professeurs titulaires en poste dans ces établissements à s'inscrire à la formation avant le 1^{er} mars 2025.

Bénéficiaire de cette formation engagera les collègues inscrits à devenir le référent FLS de leur établissement (sur le modèle des référents illettrisme) et à présenter la Certification FLS en 2026. Il s'agit donc d'une formation certifiante qui n'aura lieu qu'une seule fois sur le territoire.

Les collègues déjà formés en FLE/FLS ont vocation à proposer des ateliers spécifiques de remédiation à un public ciblé identifié comme à besoins avec l'accord de leur chef d'établissement.

III) La lecture d'œuvres intégrales condition sine qua non de la maîtrise de la langue et de la formation de lecteurs autonomes :

Constat : Trop d'élèves ne lisent pas **le nombre minimum** d'OI préconisé par les Instructions officielles.

Au collège : « au moins trois œuvres complètes du patrimoine en lecture intégrale étudiées en classe ET au moins trois œuvres complètes en lecture cursive, notamment de littérature de jeunesse, qui font l'objet de comptes rendus selon des modalités variées, soit **AU MOINS 6 œuvres intégrales** lues par an pour chaque élève de la 6^{ème} à la 3^{ème}).

En Seconde : 4 œuvres intégrales étudiées en classe **ET 3 œuvres AU MOINS**, distinctes de celles qui sont étudiées en cours, doivent être lues par l'élève en lecture cursive.

En Première : 4 œuvres intégrales choisies parmi le programme national de 12 œuvres étudiées en classe **ET 4 œuvres AU MOINS** – une par objet d'étude, toutes distinctes de celles étudiées dans le cadre des parcours – doivent être lues par l'élève.

Comme indiqué à vos chefs d'établissement lors du séminaire de rentrée du 11/02/2025, la mise en œuvre d'un **Plan lecture** présenté en CA est un moyen efficace d'atteindre cet objectif. Toutes les actions et projets menés en classe doivent principalement concourir à atteindre cet objectif hautement prioritaire.

IV) Rappels : renforcement des savoirs fondamentaux :

- Au cycle 3, l'écriture manuscrite fait l'objet d'une pratique quotidienne. À ce titre, l'usage des photocopies doit être strictement limité, notamment les textes dits « à trous ».

- Comme aux cycles 2 et 3, les exercices et entraînements d'orthographe, de grammaire et de vocabulaire, qui sollicitent mémorisation et réflexion, donnent lieu à **des séances spécifiques**, en résonance avec l'écriture, l'oral et la lecture.

- L'usage du Projet Voltaire, logiciel privé hors Education Nationale, n'est pas recommandé pour l'apprentissage de l'orthographe. Je vous invite à consulter les Documents d'accompagnement du programme de français au cycle 3 sur Eduscol, rubrique Etude de la langue : Enseigner l'orthographe (notamment les propositions de *chantiers* de Nina Catach et les différentes formes de dictées à utiliser en classe).

- Les attendus de fin de 3^{ème} sur Eduscol qui sont évalués au DNB mettent l'accent sur l'identification des **différentes formes argumentatives, la contextualisation** d'une œuvre littéraire à partir de connaissances historiques et culturelles. Je vous invite à insister sur ces aspects.

- L'enseignement facultatif de français et culture antique (FCA) peut être déployé dans le cadre **des heures de soutien, approfondissement ou d'AP** afin d'offrir aux élèves de sixième des outils historiques et linguistiques pour aborder de manière plus réfléchie la formation et la structure du français, tout en leur offrant des éléments de culture et de civilisation antiques. Je vous invite à être force de proposition dans vos établissements et à porter cet enseignement.

V) Autres informations :

Les évaluations nationales se dérouleront à partir du 24 février 2025.

Les chargés de missions pour l'année 2025 sont Emmanuelle Moretti pour le lycée, Théodora Barbe pour le DNB, Karine Marchand pour le lycée et le BAC GT, Sylvia Martel, webmestre, Marie-Christine Cazaly pour la prévention de l'illettrisme, Julien Técher pour la spécialité HLP. Daniel Canale a quitté le territoire après 4 années d'un engagement remarquable et sans faille au service des collègues et des élèves. Nous le remercions très chaleureusement ainsi que tous les chargés de mission.

Je sais pouvoir compter sur vous tous pour relever ces défis et vous souhaite une très bonne rentrée,

Non scholae, sed vitae discimus

Vanessa Chiarla,
IA-IPR de Lettres